



T4, RELEVÉ 2 et REER

Comme à chaque année, le 28 février est synonyme de T-4 pour une majorité de travailleurs Québécois. Chez nous, c'est rendu une tradition de se demander si ces fameux documents qui servent à fabriquer nos déclarations d'impôts sont exempts d'erreur.

Suite aux aventures de l'an passé, le syndicat n'a pas lésiné sur la calculatrice afin de vérifier si ces documents étaient valides.

Depuis plusieurs semaines nous travaillons sur les REER. Nous nous questionnons si les montants qui vous sont versés sont bel et bien le reflet de votre paye. La semaine passée, l'employeur nous a remis un document qui faisait le portrait de la situation. Sur ce document, nous avons remarqué qu'il avait, selon nous, de nombreuses anomalies.

Donc, en comparant le document des REER, des payes (#52) et plusieurs T-4, nous nous questionnons sur la validité des T-4 et sur les cotisations au REER.

Depuis vendredi que nous sommes sensés avoir une rencontre avec l'employeur. En premier, une réunion

était prévue mardi. Elle fut reportée à mercredi. Rendue à mercredi, elle fut encore annulée, sans plus de détails concernant une future date.



À la lumière des informations que nous possédons pour le moment, il nous est impossible de vous assurer, hors de tout doute raisonnable que les relevés qui vous ont été remis sont bons pour fabriquer vos déclarations d'impôt!

Soit que ce soit le document sur les REER qui contient des erreurs, soit c'est les T-4 qui ne sont pas bons.

En l'absence d'éclaircissement, de la part de l'employeur, sur les documents qui nous ont été remis, nous croyons qu'il serait prudent d'attendre encore quelques

jours avant de procéder à la fabrication de vos impôts.

Nous vous donnerons de nouvelles dans les prochains jours.

Nouvelle de dernière minute; suite à une discussion téléphonique avec l'employeur, il nous confirme qu'il y a erreur sur certains documents. Mais comme la directrice des ressources humaines sera en vacances, tout comme la responsable de la paye, nous devons attendre 1 semaine supplémentaire pour obtenir des informations complémentaires!

Le samedi 14 avril prochain aura lieu l'assemblée générale annuelle. Lors de cette réunion, nous tracerons le bilan de nos activités. De plus, nous procéderons aux élections de l'exécutif et du conseil syndical. Nous en profiterons pour revoir les statuts et règlements.

François Renaud

Président du syndicat des travailleuses et travailleurs de Margo-CSN

REER - T4 - ZONE D'IMPÔT